

Rencontres nationales Projets artistiques et culturels en milieu rural

Synthèse



Nouveaux défis et nouveaux récits pour les territoires ruraux

7 & 8 novembre 2018

Cermosem - Mirabel (Ardèche)



Présentation

Ces rencontres nationales s'inscrivent dans une dynamique initiée depuis une dizaine d'années par la FEDELIMA autour de la thématique « culture, proximité et ruralité ». En 2015, ce groupe de travail s'est ouvert aux adhérents de l'Ufisc, la FAMDT, Thémaa, la Fédération Nationale des arts de la rue et au CNV, le faisant évoluer vers un groupe pluridisciplinaire et multipartenarial en écho aux réalités des synergies nécessaires à la vitalité culturelle des territoires ruraux.

Ainsi, au fil des années nous avons pu explorer et partager les spécificités des projets culturels en milieu rural, les nécessités et enjeux de la coopération sur les territoires ruraux, mais aussi les contributions des acteurs culturels pour un dialogue renouvelé entre zones rurales et centres urbains...

De plus, en 2016 un appel à projets du FDVA nous a donné l'opportunité d'expérimenter sur trois bassins de vie ruraux autour de l'accompagnement à la coopération et à la co-

construction des projets de territoires. Cette expérimentation a ainsi nourri nos premiers constats sur des éléments transversaux et spécificités des acteurs culturels en milieu rural. Elle a également permis de questionner et d'élaborer des premières pistes sur les méthodes et outils possibles d'accompagnement au développement de projets culturels en milieu rural.

D'une manière générale, ces rencontres nationales, sont l'occasion de moments privilégiés d'échanges, de positionnements et de réflexions entre des acteurs artistiques et culturels, de l'économie sociale et solidaire, des réseaux professionnels, des chercheurs, des élus, des représentants de l'État, des techniciens et une diversité d'acteurs locaux (associations culturelles, centres sociaux, collectifs, établissements scolaires, élus...), pour partager et construire ensemble d'autres mondes possibles et les projets culturels des territoires ruraux de demain.



Les rencontres en Ardèche

Dans un contexte où la reconfiguration du territoire interroge la répartition des compétences, les logiques d'ascendance territoriale, le discours politique quant à lui met en avant une nécessaire prise en compte du milieu rural souhaitant lutter contre les « zones blanches », ou encore apporter « la culture près de chez vous »...

En ce sens, les ministères de la Culture et de la Cohésion des territoires, le CGET et le Réseau rural national ont organisé à Paris les premières Rencontres nationales Culture et Ruralités le 29 juin dernier. L'objectif des échanges était d'offrir une visibilité nationale aux projets culturels des territoires ruraux et encourager la collaboration entre acteurs de la culture et du développement rural. Néanmoins, face aux constats réalisés, aux expérimentations menées et aux discours actuels, il nous semble indispensable d'agir et de réagir pour :

- Consolider et poursuivre nos analyses des représentations et spécificités des territoires ruraux
- Partager les réalités et analyses des acteurs impliqués, au regard des discours politiques et des actions publiques mises en oeuvre actuellement ;
- Capitaliser, consolider et partager des outils en faveur du développement des projets culturels de territoire en milieu rural

C'est dans cette double dynamique que s'inscrivent ces rencontres qui auront lieu les 7 et 8 novembre prochain en Ardèche. Leur principal enjeu est de coconstruire des moyens, méthodes et outils pour l'animation et le développement culturel des territoires en adéquation avec les réalités et les besoins de ces territoires.

Placées sous le signe de cet objectif, ces rencontres invitent toutes les personnes et structures impliquées (réseaux, associations, élus, fédérations, acteurs locaux ardéchois, citoyens...) à contribuer activement à la réflexion collective pour accompagner les dynamiques et la prise en compte des initiatives citoyennes artistiques et culturelles.

Rendez-vous les 7 et 8 novembre au Cermosem, une antenne de l'Université Grenoble Alpes (UGA) rattachée à l'Institut d'Urbanisme et de Géographie Alpine et au laboratoire de recherche PACTE. Le Cermosem est une plateforme de recherche et de formation axée autour du développement territorial. Il est implanté en milieu rural, en Ardèche, sur le domaine agricole Olivier de Serres au Pradel dans la commune de Mirabel. Chaque année, il accueille et forme de nouveaux étudiants venus de tous les horizons en aménagement du territoire et développement territorial.

Changer les regards

Une France rurale active, dynamique, citoyenne

Pour Patricia Andriot, coordinatrice du Réseau rural français et par ailleurs élue locale, « placé le plus souvent en marge par les discours dominants, le monde rural pâtit de représentations négatives, ses habitants expriment un sentiment de relégation¹. Il finit par oublier ses atouts et n'est plus conscient d'avoir un rôle à jouer face aux multiples défis des sociétés contemporaines (transition alimentaire, transition écologique, transition climatique, transition numérique). L'enjeu est de passer d'un discours défensif à un discours contributif et de sortir de la logique d'opposition rural / urbain car la réalité géographique actuelle tend plutôt vers une forme de continuité territoriale ».

Pour Marie-Jeanne Béguet, représentante de l'association des maires ruraux de France, « cette vision est liée à une méconnaissance, à une prétendue diagonale du vide²... L'AMRF s'attache à faire tomber ces images d'Épinal et à (dé)montrer, chiffres à l'appui, le visage d'une autre ruralité. Grâce entre autre à internet, **la campagne est aujourd'hui un espace de vie possible**, désirable, malgré les contraintes – dont celle de la mobilité. De nombreux adultes, à la trentaine ou à la quarantaine, reviennent dans les villages qu'ils ont quittés par nécessité, pour se former, vivre des expériences. Ce n'est pas la nostalgie qui les anime. C'est souvent un vrai choix ». « Vivre en milieu rural permet de côtoyer des personnes très différentes, ses voisins, les élus, alors qu'en ville on suit souvent des réseaux tout tracés.

Pour ma part, le retour au politique s'est fait avec le retour à la campagne » témoigne une artiste installée aujourd'hui dans la Drôme³.



La ruralité, une chance pour la France

La France rurale est :

- **majoritaire** : 32.212 communes (soit 91,4 %) sont rurales (moins de 3500 habitants)
- **peuplée** : elle compte 21,4 millions d'habitants (soit 1 français sur 3)
- **dynamique** : plus de 80% des communes rurales enregistre une croissance démographique
- **active** : 85% des personnes qui s'installent en milieu rural sont des actifs
- **citoyenne** : 26 points de différence de participation électorale aux municipales

Argumentaire Chiffres-clés, La ruralité, une chance pour la France : www.amrf.fr

Enthousiasme et engagement des acteurs et élus culturels

Pour Patricia Andriot, « face à des tensions sur de nombreux territoires où coexistent des populations très différentes, la culture reste un vecteur de dialogue essentiel. Les aspirations positives, l'inventivité, la vitalité perceptibles de nombreux acteurs culturels contredisent l'image de morosité trop souvent véhiculée ». Marie-Jeanne Béguet rappelle « au cours des dernières années, **la préoccupation de la culture s'est affirmée au sein des petites communes** ; dans un contexte où de nombreuses compétences sont transférées aux communautés de communes, la culture reste peut-être le dernier « bastion » ? **La passion, l'enthousiasme, l'intensité de l'engagement des acteurs culturels ruraux sont également partagés les élus**. Très souvent ceux qui s'intéressent à la culture en zones rurales sont des militants ».

Bertrand Latarjet, coordinateur du plan Culture près de chez vous lancé par le ministère de la Culture signale : « **plus de la moitié des projets financés sont situés en milieu rural**. Il n'est pourtant pas majoritaire dans la nouvelle cartographie des zones prioritaires – les petites villes et les secteurs péri-urbains sont les plus présentes –, mais plusieurs raisons peuvent être avancées : la richesse du monde associatif, la qualité des relations entre les opérateurs, les élus locaux et les habitants, la pratique ancienne des projets de territoire, l'habitude de la transversalité et la pluridisciplinarité, la nécessité d'innover par rapport au modèle traditionnel »⁴.

Le Plan Culture près de chez vous

Lancé en mars 2018, Culture près de chez vous est un plan d'action en faveur de territoires prioritaires pour combler les « zones blanches » en matière de service public culturel. Fondé sur l'itinérance, il s'appuie sur plusieurs piliers : artistes et culture sur les routes de France, mobilité des œuvres, déploiement à travers toute la France des « Micro-Folies », musées numériques de proximité.

L'enjeu est d'accorder une aide significative à des projets de territoires pluriannuels répondant à trois caractéristiques : contractualisation avec un ensemble de partenaires (politiques, financiers, professionnels) ; pluridisciplinarité et transversalité. Des contrats différenciés sont élaborés selon les régions. Ils se combinent parfois avec des dispositifs contractuels pré-existants : territoires lectures, contrats de ruralité, contrats de ville, contrats d'éducation artistique et culturelle... Si besoin, des maîtres d'ouvrage – tels les EPCI, établissements publics de coopération intercommunale – peuvent être mis à disposition.

Plus d'infos : <http://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Culture-et-territoires/Plan-Culture-pres-de-chez-vous>

1 - <https://cget.gouv.fr/dossiers/rapport-cohesion-territoires>

2 - La « diagonale du vide » est une large bande du territoire français allant de la Meuse aux Landes où les densités de population sont relativement faibles par rapport au reste de la France. La plupart des géographes évitent aujourd'hui cette expression, qu'ils estiment à la fois péjorative et exagérée, et préfèrent parler d'une « diagonale des faibles densités » (moins de 30 habitants au km²) : <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/glossaire/diagonale-faibles-densites>

3 - Ces propos font écho à ceux entendus lors des rencontres Art et culture en territoires ruraux (2017) : « en ville, on partage des affinités, à la campagne, on partage un territoire »

4 - « Le milieu rural est loin d'être un désert culturel comme on peut le lire parfois en regard de la faiblesse des équipements répertoriés. Il existe une dynamique culturelle prise en charge par les associations et relayée par le ministère de l'Agriculture et les politiques de développement local », Claire Delfosse, géographe in Patrimoine-culture en milieu rural : désert culturel ou foisonnement, 2015 ; en ligne : <https://www.cairn.info/revue-pour-2015-2-page-29.html>

Fabriquer du sensible

Née suite à des actions de collectage de répertoires menées par des musiciens urbains auprès d'anciens des campagnes du Massif Central, l'agence des musiques des territoires d'Auvergne (AMTA) fut en 1985 la première structure à être labellisée Centre de Musiques Traditionnelles par le ministère de la Culture.

Pour David de Abreu, son directeur, « le sens de la démarche est de (re)tisser un lien sensible entre les habitants et leur territoire. A travers la collecte d'un répertoire, considéré comme un patrimoine immatériel, une ressource, une mémoire (re)surgit :

lorsqu'une personne entonne un air, elle raconte ce qu'il représente pour elle, dans quel contexte elle l'a appris, chanté, etc. Nous sommes sur des territoires habités, des musiques incarnées. Pour l'Amta, la mémoire des habitants est bien sûr celle des personnes qui résident depuis toujours sur le territoire mais aussi celles des nouveaux arrivants. Nous souhaitons **partager des récits vivants, inscrits dans une projection** – nous ne sommes pas des archivistes. Pour ce faire, **un volet création est adossé au volet collectage.**

Au-delà des expressions musicales, l'Amta, experte du Patrimoine Culturel Immatériel.

Depuis trois décennies, l'Agence des Musiques des Territoires d'Auvergne, collecte et valorise le patrimoine oral des espaces qui composent la Région, avec la musique pour domaine de prédilection. Depuis une quinzaine d'années, l'AMTA travaille sur la mémoire collective dans son ensemble, avec les outils combinés de l'archive sonore, de la réalisation vidéo ou du webdocumentaire, en développant une méthode originale qui combine interview et récit de vie. Elle intervient auprès de nombreuses collectivités au sein de projets d'aménagement du territoire, de développement culturel ou touristique, toujours en faveur du vivre-ensemble, des liens intergénérationnels, du dialogue interculturel, de la coopération entre acteurs du territoire, et à l'écoute des habitants. **En 2015, l'AMTA a reçu le label "experte du Patrimoine Culturel Immatériel" par la Commission Française Nationale de l'Unesco.**

Plus d'infos : <https://lafeuilleamta.fr/>

Outre les zones rurales, exclusives au départ, depuis cinq ans, l'Agence intervient aussi sur les quartiers urbains, les premières et secondes couronnes, des zones d'ortoirs, des « territoires-tampons » à réenchanter – malgré les belles maisons. L'augmentation du nombre d'habitants en Auvergne est principalement due à l'arrivée

de personnes plutôt âgées. **Créer un rapport sensible précoce au territoire** peut permettre que des jeunes devenus adultes aient envie de (re)venir vivre et travailler au pays, poursuivant ainsi son récit, dessinant un avenir. Pour les enfants d'aujourd'hui, le pays rêvé de demain, c'est peut-être le nôtre... »



Photo du Mezenc © <https://carnetsamta.fr>

L'exemple du projet Le Mezenc aujourd'hui, portraits de ceux qui le vivent

La communauté de communes du pays du Mézenc et de la Loire sauvage et le Centre Départemental des Musiques et Danses Traditionnelles de Haute-Loire (CDMDT 43) ont sollicité l'AMTA pour mener un projet autour du patrimoine culturel immatériel autour de quatre axes : le recensement du répertoire déjà enregistré, collectage de récits de vie, de visions du pays, du paysage ; la numérisation, l'analyse des enregistrements réalisés ; des ateliers de transmission/sensibilisation en direction de différents publics (de la petite enfance aux personnes âgées) ; la diffusion et la valorisation lors de soirées co-organisées avec les acteurs locaux (bals, concerts, projections de films).

Le travail a donné lieu à un web documentaire destiné à faire raconter le Mézenc par ses habitants et produire ainsi un autre discours, complémentaire à ceux de l'office de tourisme (qui indique les circuits de randonnée, les possibilités de restauration et d'hébergement). Suite à cette enquête, des ateliers dans les écoles et en périscolaire ont été menés autour de la notion de contes fondateurs. Cet axe – très important pour les élus – a conduit à former des animateurs, en tant que futurs prescripteurs. Une fanfare a été recréée avec des compositions d'artistes puisant dans le patrimoine collecté.

(Financements : communauté de communes du pays du Mézenc, la Loire sauvage et fonds Leader).

Plus d'infos : <https://carnetsamta.fr/2016/11/21/le-mezenc-aujourd'hui-portraits-de-ceux-qui-le-vivent/>

Itinéraire d'une compagnie de marionnettes en milieu rural et péri-urbain

« La compagnie – nommée à l'origine le Théâtre du Fust – est née à Montélimar en 1975, raconte **Emilie Valantin**, sa fondatrice. Elle s'est développée les premières années sans subvention, en sillonnant les campagnes, subsistant grâce aux comités des fêtes des villages, aux kermesses des écoles, aux Noëls des sapeurs-pompiers, aux coopératives agricoles et au Parti Communiste Français (PCF). En 1981, elle est conventionnée. Cinq passages au festival d'Avignon (dont un Cid avec des marionnettes en glace⁵), des créations de spectacles pour des grands plateaux sur des scènes prestigieuses (l'Opéra de Lyon⁶, La Comédie Française⁷) lui valent une diffusion élargie au national et à l'international. Ayant fait ses preuves, combinant marionnette, littérature, cirque, danse et musique, la compagnie est légitime pour travailler autour de Guignol et des castelets de jardins publics qui n'ont pas toujours eu bonne presse. N'oublions pas qu'au nom de « l'élimination de la ringardise », la période de professionnalisation du champ culturel s'est traduite par un discrédit des fanfares, des fêtes patronales, des majorettes, des bals... **La compagnie reste attachée aux formes populaires.**

En 2008, suite à des changements politiques, la compagnie doit quitter Montélimar. Elle s'installe alors à quelques kilomètres, de l'autre côté du Rhône, dans la commune du Teil (8.500 habitants) où le maire et ses adjoints mènent **une politique culturelle volontariste**. Le département de l'Ardèche s'avère également dynamique et offre des perspectives nombreuses. Un nouveau cycle s'ouvre, la compagnie se rebaptise « compagnie Emilie Valantin ». Elle doit alors **trouver l'équilibre entre les attentes**

institutionnelles de la DRAC et de la Région en termes de création et de rayonnement et **celle des acteurs de terrain désireux** de la voir au travail sur le territoire, un défi complexe, malgré le soutien des élus.⁸

En milieu rural, l'appétit culturel existe mais le frein financier est réel et les prix des spectacles proposés par les compagnies professionnelles – qui appliquent les conventions collectives – est perçu comme astronomiques par les petites communes. Pour ces raisons, lorsque la compagnie a intégré le dispositif d'éducation artistique et culturelle (EAC) initié par le Département, le choix s'est porté sur le théâtre d'ombres, simple d'accès, peu coûteux mais aux effets parfois spectaculaires, comme c'est le cas avec des projections d'ombres géantes à la nuit tombée, sur les façades de bâtiments patrimoniaux dont l'Ardèche est riche.⁹

La marionnette comme un outil fabuleux ! Elle a des atouts uniques pour **contourner les menaces d'extinction d'une partie du spectacle vivant**. Les idées ne manquent pas¹⁰. Des projets itinérants permettraient de désengorger les plateaux saturés des théâtres ; la marionnette gagnerait ainsi une visibilité nouvelle auprès d'un public plus large. On pourrait réhabiliter et qualifier les castelets des jardins. Pas de faux « théâtres d'autrefois » défraîchis et pauvres, mais des espaces scéniques sobres, bien pensés, des créations plastiques maîtrisées. Des journées découvertes, d'un coût abordable permettrait à des comédiens – rémunérés au minimum syndical – de proposer un moment de jeu professionnel. Pourraient suivre des ateliers (de manipulation par exemple), dans **le souci d'un équilibre entre création et transmission**.

Pourquoi ne pas imaginer une route de la marionnette destinée et exposer dans les cités

et villages de caractère la profusion et la diversité des trésors fabriqués depuis l'après-guerre ? » – un riche patrimoine¹¹ non pris en charge, ni par la BNF, ni par les musées des arts et traditions populaires ». Thémaa¹² dont ma compagnie est adhérente a mis en place un groupe de travail Marionnette en ruralité, avec un projet de manifeste¹³ ».



Photo du spectacle d'ombres murales géantes - © Compagnie Emilie Valantin

5 - Voir la vidéo : <https://www.youtube.com/watch?v=kxnDP7a2oxg>

6 - Philémon et Baucis de Haydn

7 - Vie du grand Dom Quichotte et du gros Sancho Pança

8 - La compagnie est aujourd'hui soutenue par la DRAC et la Région Auvergne Rhône-Alpes, le Département de l'Ardèche, la communauté de communes Ardèche-Rhône-Coiron et la ville de Le Teil.

9 - <https://cie-emilievalantin.fr/spectacle/ombres-murales-geantes/>

10 - <https://cie-emilievalantin.fr/articles-reflexions/construire-pourquoi>

11 - A titre d'exemples, en 42 ans, la Compagnie Emilie Valantin a fabriqué plus de 2000 personnages.

12 - Thémaa est l'Association Nationale des Théâtres de Marionnettes et Arts associés : <https://www.themaa-marionnettes.com>

13 - <https://www.themaa-marionnettes.com/lassociation/actions/groupes-de-travail/groupe-de-travail-marionnette-en-ruralite>

Des politiques publiques en mutation

La politique innovante et volontariste du département de l'Ardèche

Si la compétence première d'un conseil départemental est l'action sociale, en Ardèche la culture est un choix affirmé avec un **budget en hausse** depuis les cinq dernières années.

Pour Olivier Pévérelli, vice-président en charge de la culture et du patrimoine, « Une politique publique ne peut poursuivre le seul objectif de développer la culture. Elle doit d'abord avoir une vocation **humaniste de rapprochement des habitants**, le terme « habiter » est essentiel. Le Département a récemment financé un projet participatif dans une commune ardéchoise, mené par l'association De l'aire. Les habitants ont été invités à utiliser des outils artistiques comme la photo pour exprimer leurs envies quant à la transformation d'une place. Ce partage a permis de les mobiliser, de faire cause commune, de se projeter collectivement¹⁴.

La pratique artistique permet de **faire émerger des émotions**, de se (re)connecter à soi-même et de se relier à l'autre. Chaque personne est capable d'écrire, de chanter, de danser. Quand la porte a été ouverte, elle ne se referme pas. **L'Education Artistique et Culturelle est l'un des éléments majeurs de la politique culturelle¹⁵**. Les pratiques professionnelle et amateur sont complémentaires et non concurrentes¹⁶. Le département a initié des rencontres entre lieux de diffusion et espaces de pratiques en amateur (théâtre, cinéma, écoles de musique et de danse, arts de la rue...) pour que les uns et les se connaissent, « s'approprient » et coopèrent. La culture, le théâtre en particu-

lier, peut apporter aux parcours d'insertion, pour redonner confiance, réparer, ouvrir des horizons.

Conduite depuis 2006, la démarche « **Culture e(s)t lien social** »¹⁷ établit des ponts entre culture et solidarité. Imbriquer les politiques culturelles aux autres politiques publiques (éducatives, sociales) est essentiel pour lutter contre les exclusions, permettre l'émancipation des personnes et l'exercice de la citoyenneté. Le Département cherche à encourager le fonctionnement en réseau, la transversalité et la coopération entre des structures de différents horizons et veille à ce que les actions financées partagent le **référentiel des droits humains fondamentaux** et des droits culturels issus des textes internationaux.

Les politiques culturelles de l'Etat questionnées

Pour Bertrand Latarjet, coordinateur du Plan Culture près de chez vous, « les politiques publiques de la culture de l'Etat sont aujourd'hui dans une phase transition car le contexte a évolué.

Les limites des logiques descendantes des grands établissements nationaux, à l'œuvre depuis plusieurs décennies sont connues et partagées. Les enjeux de société actuels, l'inscription des droits culturels dans la loi obligent à rendre des comptes au-delà des taux de remplissage des salles. La nécessité de **la dimension territoriale est réaffirmée**.

En réponse aux pratiques individualistes et concurrentielles, des pratiques de coopé-

La Déclaration de Fribourg dédiée aux droits culturels¹

La Déclaration de Fribourg est un texte de référence, fruit des débats approfondis qui se sont tenus pendant 20 ans au sein d'un groupe international d'experts internationaux coordonné par le philosophe Patrice Meyer-Bish². Il rassemble et explicite des droits déjà reconnus, mais énoncés de façon dispersée dans de nombreux textes internationaux. Il réaffirme **qu'à l'égal des autres droits de l'homme, les droits culturels sont une expression et une exigence de la dignité humaine** et qu'ils doivent être interprétés et protégés selon les **principes d'universalité, d'indivisibilité et d'interdépendance**.

La Déclaration énonce six droits culturels : le droit de choisir son identité culturelle, le droit d'entretenir des relations libres aux communautés de son choix, le droit d'accéder et de participer à la vie culturelle, le droit à l'éducation et à la formation, le droit à la communication et à l'information, le droit à la coopération culturelle.

1 - Plus d'infos : <https://droitsculturels.org/blog/2012/06/20/la-declaration-de-fribourg>

2 - Patrice Meyer-Bish est coordonnateur de l'Institut Interdisciplinaire d'Éthique et des Droits de l'Homme, de la Chaire UNESCO pour les droits de l'homme et la démocratie de l'Université de Fribourg et fondateur de l'Observatoire de la diversité et des droits culturels

lations, artistique et économique, se développent¹⁸. Considérées par certains observateurs comme une exigence majeure, elles sont appelées à être encouragées et accompagnées¹⁹.

Négligée – voire décriée – pendant des décennies car soupçonnée d'instrumentaliser les créateurs au détriment de l'excellence artistique, **l'éducation populaire semble aujourd'hui en voie de réhabilitation** et conduit à une nouvelle articulation entre création, production, diffusion et action culturelle. Pour de nombreux artistes, les temps de transmission sont l'occasion d'une confrontation plus directe aux enjeux de société. Ils peuvent constituer une nouvelle source d'inspiration et d'un point de pragmatique représentant également des revenus permettant d'échapper à la course à la création.

Enfin, entre les établissements labellisés du service public et les entreprises affron-

tant un marché international de plus en plus concurrentiel, le rôle majeur des associations culturelles en termes d'œuvres produites, de couverture territoriale, d'emplois créés, de publics touchés commence à être mieux connu, quantitativement et qualitativement. Elles restent cependant encore le ventre mou des politiques publiques. »

Plusieurs participants rappellent que la fin des emplois aidés a particulièrement touché les associations culturelles²⁰.

Une nouvelle place pour les communautés de communes

La loi NOTRe²¹ attribue de nouvelles compétences aux communautés de communes et aux communautés d'agglomération. « Contrairement à ce qui s'est passé pour d'autres compétences rappelle Marie-Jeanne Béguet, la compétence culturelle concerne désormais tous les échelons, Etat,

14 - Le film documentaire *Place Garibaldi* retrace la démarche. En libre diffusion sur ce lien : <https://arteplan.org/place-garibaldi-%e2%80%a2-film-documentaire-en-libre-diffusion-%e2%80%a2-le-teil-07>

15 - <http://www.ardeche.fr/1354-education-artistique-et-culturelle.html>

16 - La loi no 2004-809 du 13 août 2004 prévoit dans son article 101 l'adoption par les départements d'un schéma de développement des enseignements artistiques dans les domaines de la musique, de la danse et de l'art dramatique. Celui de l'Ardèche est consultable sur ce lien : <http://www.ardeche.fr/175-schemas-departementaux.htm#par13810>

17 - <http://www.ardeche.fr/369-culture-e-s-t-lien-social.html>

18 - *Nouvelles pratiques de mutualisation et de coopération dans le secteur culturel*, Marie Deniau, ministère de la Culture, DEPS, 2014

19 - *Un nouveau référentiel pour la culture ? Pour une économie coopérative de la diversité culturelle*, Philippe Henry, 2014, éditions de l'Attribut

20 - Lire à ce sujet la note bilan de la Mission parlementaire sur la réduction des emplois aidés dans les associations culturelles, avril 2018 : <http://www.assemblee-nationale.fr>

21 - Loi portant nouvelle organisation territoriale de la République loi NOTRe, 07/08/2015, www.legifrance.gouv.fr

Région, Département, intercommunalités et communes, même si en pratique, pour exercer ces compétences efficacement, des conventionnements entre collectivités sont parfois nécessaires, selon un principe de subsidiarité²² ». Pour David de Abreu, « les communautés de communes sont appelées à jouer un rôle plus important : de création récente, et donc sans endettement, **elles disposent de moyens financiers supérieurs à ceux des communes. En quête d'identité, elles peuvent être réceptives aux bénéfices d'une présence artistique sur un territoire** ».

L'entrée récente des droits culturels dans deux lois françaises

- la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, loi NOTRe, 2015

« La responsabilité en matière culturelle est exercée conjointement par les collectivités territoriales et l'État dans le respect des droits culturels énoncés par la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles du 20 octobre 2005 (art 103). « Sur chaque territoire, les droits culturels des citoyens sont garantis par l'exercice conjoint de la compétence en matière de culture, par l'État et les collectivités territoriales. » (art 28A)

- la loi relative à la Liberté de Création, à l'Architecture et au Patrimoine (loi LCPA, 2016)

« L'État, à travers ses services centraux et déconcentrés, les collectivités territoriales et leurs groupements ainsi que leurs établissements publics définissent et mettent en œuvre dans le respect des droits culturels énoncés par la convention de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles du 20 octobre 2005, une politique de service public construite en concertation avec les acteurs de la création artistique. » (art 3)

La ruralité, angle mort des politiques publiques ?

Pour Patricia Andriot, **la prise en compte de la ruralité par les politiques publiques est pour le moins paradoxale** : elle est rattachée au commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) alors que le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) dépend encore du ministère de l'agriculture où seulement 1% des 800 agents se consacre à la ruralité, les priorités étant l'alimentation, l'agriculture.

Le programme LEADER²³ est l'un des axes du FEADER, il cherche à encourager et **soutenir l'expérimentation**. A ce titre, il est susceptible de financer certaines initiatives culturelles. Souvent perçue à tort comme un guichet qui se substituerait à des collectivités exsangues, la finalité de l'Union Européenne est **la construction d'un projet politique commun au travers du soutien à des projets de coopération** entre pays membres. La coopération permet de prendre du recul, de changer les angles de vue.

A l'échelle locale, la coopération est un moyen de limiter les risques de cloisonnement. La signature de contrat de territoires dans les domaines de l'alimentation, l'énergie est intéressante en termes de partenariat entre acteurs et pouvoirs publics mais ils illustrent des approches « en tuyaux d'orgue ». **Une approche plus systémique, plus transversale serait préférable.**

Pour David de Abreu, « les fonds LEADER représentent en effet un outil de dialogue car les acteurs culturels peuvent en effet siéger au sein des GAL, groupes d'action locale²⁴ et traduisent **une impulsion d'innovation donnée par l'Europe**. Hélas, les difficultés liées aux versements et le manque d'ingénierie, d'expertise des élus et techniciens pour mobiliser ces fonds sont une réalité ».

Le réseau rural français... un programme européen !

Depuis 2008, chaque pays membre de l'union européenne a mis en place un « réseau rural » pour la période 2014-2020. Les programmes de développement découlent de la stratégie Europe 2020 visant une « croissance intelligente, durable et inclusive ». Ils répondent à six priorités : favoriser le transfert de connaissance et l'innovation, améliorer la viabilité et la compétitivité de tous les types d'agriculture, promouvoir l'organisation de la chaîne alimentaire, le bien-être des animaux et la gestion des risques agricoles, restaurer, préserver et renforcer les écosystèmes, promouvoir l'utilisation efficace des ressources et soutenir la transition vers une économie sobre, promouvoir l'inclusion sociale, la réduction de la pauvreté et le développement économique.



Le réseau rural s'organise selon trois échelons :

- Les réseaux ruraux régionaux portés par les conseils régionaux réunissent les acteurs locaux
- Le réseau rural national regroupe 175 membres (réseaux régionaux et têtes de réseau du développement rural). Il est copiloté par le ministère en charge de l'agriculture, le commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) et l'association des Régions de France (ARF).
- Le réseau européen réunit les représentants des différents réseaux nationaux.

Le réseau rural national français vise quatre objectifs :

- Accroître la participation des parties prenantes à la mise en œuvre de la politique de développement rural
- Améliorer la qualité de mise en œuvre des programmes de développement rural régionaux
- Informer le grand public et les bénéficiaires potentiels sur la politique de développement rural et sur les possibilités de financement
- Favoriser l'innovation dans le secteur de l'agriculture, de la production alimentaire et de la foresterie ainsi que dans les zones rurales. Il propose trois types d'activités : organisation d'ateliers et de séminaires, lancement d'appels à projets, édition d'une lettre d'information.

Autre limite, sur le plan national, les dotations aux communes sont aujourd'hui calculées par rapport au nombre d'habitants. L'une des revendications de l'Association des Maires Ruraux de France est **l'introduction de la notion de territoire** – au sens de superficie, d'espace – **dans la prochaine révision constitutionnelle** « comme fondement d'un traitement différencié des aides ».

Un mémoire de l'AMRF en faveur de l'introduction de la notion de territoire dans la Constitution française (extrait)¹

Basé sur le seul critère démographique, les politiques d'aménagement des territoires sont focalisées prioritairement sur les centres urbains, pénalisant les zones les moins denses dans les choix politiques : désertification médicale, déclin des services publics, mobilité entravée, couverture mobile et internet insuffisante... Les 21,4 millions des concitoyens qui résident dans des territoires ruraux ont les mêmes besoins que ceux qui vivent en ville. L'AMRF milite donc pour une prise en compte de données d'ordre spatial et territorial dans le calcul des aides, ce qui serait une reconnaissance de ces critères en termes d'équilibre écologique, d'aménagement du pays, de qualité de vie, de tourisme, d'environnement...

1- Mémoire en faveur de l'introduction de la notion de territoire (superficie) dans la Constitution française, AMRF, 11/07/2018 : https://www.amrf.fr/wp-content/uploads/sites/46/2019/01/5_memoire-constitution.pdf

22 - Loi portant nouvelle organisation territoriale de la République loi NOTRe, 07/08/2015, www.legifrance.gouv.fr

23 - Liaison entre actions de développement de l'économie rurale : <http://leaderfrance.fr/leader-2014-2020/>

24 - Un GAL groupe d'action locale est constitué de l'ensemble des partenaires socio-économiques privés et publics installés dans des territoires ruraux chargés de la mise en place d'une stratégie de développement dans le cadre du programme européen LEADER. Les fonds Leader sont distribués au niveau du GAL. <https://www.reseaurural.fr/territoire-leader/la-carte-des-gal>

La co-construction, une perspective prometteuse encore peu répandue

Si pour certains participants, la co-construction ne serait pas une nouveauté car inscrite dans l'histoire de la démocratie participative, pour Sébastien Cornu, consultant, « en matière de politiques culturelles, cette pratique est loin d'être généralisée. Les musiques actuelles s'en sont saisies et ont testé des méthodologies de concertation par le biais des SOLIMA²⁵, schémas d'orientation et de développement des lieux de musiques actuelles, repris ensuite autres disciplines artistiques – les arts visuels (SODAVI), la marionnette (SOLAM) –, mais on en est aux balbutiements ».

Pour Patricia Andriot, la co-construction des politiques publiques représente **un enjeu majeur de l'évolution du dialogue et du contrat social. Sa mise en œuvre suppose un changement de posture** très profond de part et d'autre. Lorsqu'on est élu, on a le sentiment d'être investi d'une légitimité difficile à remettre en jeu. Du côté des associations culturelles, on peut noter des tiraillements dans les relations avec les pouvoirs publics, entre les envies de reconnaissance, notamment financières et le besoin de réaffirmer son identité, de revendiquer parfois une certaine marginalité. Certains projets ont du mal à se sentir légitimes ou à s'assumer comme partenaires des politiques publiques.

La complexité des politiques publiques, l'éloignement des centres de décision ne facilitent pas leur appropriation ». Co-portée par plusieurs réseaux²⁶, une étude sur la définition, les discours et pratiques de co-construction est actuellement en cours.

Reconnecter émotions positives et politiques publiques

Pour **Alain Faure, politiste**²⁷, « la question démocratique est d'abord celle de la démocratie sensible. On entend souvent que la politique répond à une envie de puissance, mais lorsqu'on interroge des élus en tête-à-tête, ils sont nombreux à confier qu'aux sources de leur engagement se trouvent des blessures, des enfances difficiles, des fragilités, des traumatismes... C'est ce que j'appelle « les larmes du pouvoir ». Les travaux de chercheurs aujourd'hui nombreux (en philosophie, sociologie, sciences politiques) portent sur cette interférence des sentiments avec la raison²⁸. Colères, désespoirs, cris d'indignation s'invitent dans les débats ; cette charge et densité émotionnelles méritent notre attention.

Dans plusieurs pays, des citoyens ont élu des dirigeants non pas pour qu'ils changent le monde mais pour qu'ils racontent un autre monde. C'est le cas de Trump par exemple. On attend de ces « chamans » qu'ils réenchangent le monde, qu'ils portent un récit puissant, peu importe qu'il soit déconnecté de la réalité. La France, pays de rationalité – voire de technocratie –, n'échappe pas à ce « modèle émotionnel » et nos concitoyens ont tendance chercher des « sauveurs ». **C'est « la tentation messianique ».**

En période de crise, d'incertitude, on résiste, on se défend, on se resserre sur sa tribu, son pré carré : **c'est la « tentation du repli territorial ».** Or, il faut marteler que la vie est inter-territoriale ! On ne s'en sort qu'en travaillant avec les territoires voisins, à tous les échelons.

Autre cas, « la tentation du nombril citoyen » : crier très fort pour faire entendre ses problèmes dans un réflexe primaire de colère et d'indignation. Mais où cela mène-t-il d'hurler dans son coin ? Comme si la démocratie participative directe était la solution-miracle. Il importe au contraire de **s'appuyer sur les corps intermédiaires structurés** (associations, syndicats, partis) : ils sont l'une des clés de la démocratie car ils permettent de prendre le temps de formuler, de délibérer, d'engager des négociations et in fine d'élaborer des politiques publiques. On ne peut se contenter de micro expériences certes très exemplaires mais à l'impact limité.

De nombreux programmes et démarches de développement rural se sont professionnalisés, structurés, produisant des effets bé-

néfiques indéniables ; cependant les règles, les procédures finissent parfois par gagner du terrain, au détriment du souffle du projet. Comment préserver « le grain de folie » nécessaire à toute entreprise humaine ? Par les émotions ! Et la culture est précisément une « machine à émotions » : la poésie, la littérature (re)donnent du désir, du plaisir. Elles permettent de changer les représentations, de raconter différemment les enjeux. Utiliser positivement les émotions, c'est **passer du désenchantement au réenchantement**. La raison et de la technique ne peuvent garder la primauté car elles ne changeront pas le monde.

Laissons-nous porter par les promesses, les horizons, le panache et la dignité des acteurs culturels ruraux !

25 - Plus d'infos : <http://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Musique/SOLIMA>

26 - Etude coordonnée par le Collège d'études mondiales, en partenariat avec le Mouvement associatif, le Collectif des Associations Citoyennes, le Réseau National des Maisons des Associations, le Réseau des collectivités Territoriales pour une Economie Solidaire et l'Union Fédérale d'Intervention des Structures Culturelles et bénéficiant du soutien de l'Institut de la Caisse des Dépôts pour la Recherche.

27 - Alain Faure est directeur de recherche en sciences politiques au CNRS, laboratoire Pacte, Université de Grenoble Alpes : <https://www.pacte-grenoble.fr/membres/alain-faure>

28 - Bien établie dans la recherche anglo-saxonne, la sociologie des émotions est encore peu connue et explorée dans l'hexagone. Cependant, ce champ scientifique est en pleine expansion. L'ouvrage *Le prix des sentiments* d'Arlie Hochschild considéré comme fondateur, qui connut un grand retentissement aux États-Unis à sa sortie en 1983, a été traduit en France en 2017. Paru en 1994, *L'erreur de Descartes : la raison des émotions* du neuropsychologue Antonio Damasio vient d'être réédité.

Les chantiers à poursuivre

En guise de conclusion provisoire, voici quelques points de synthèse issus des différents ateliers et échanges entre participants.

Faire commun

- Créer des espaces de rencontres, de partage, de dialogue.
- Développer des projets collectifs, des espaces de vie, de solidarité, de réflexion mais aussi d'impulsion
- Permettre la participation du plus grand nombre à des espaces de co-construction
- Penser la transition démocratique

Mise en désir du territoire

- Produire des récits sensibles susceptibles de fédérer largement les habitants (jeunes, moins jeunes, natifs et nouveaux arrivants) et de changer les représentations
- Nourrir l'appétit pour comprendre les singularités des territoires de proximité et s'en faire l'ambassadeur
- Permettre la participation du plus grand nombre à des espaces de co-construction

L'enjeu est de reconnaître les identités multiples et métissées des habitants pour leur permettre de contribuer à la vie sociétale dans le respect des droits culturels (Patricia Coler)



Innover, expérimenter

- Se laisser du temps pour grandir, expérimenter, sortir des normes
- Ouvrir le champ des possibles, faire naître des utopies

Pourquoi ne pas imaginer que l'argent public puisse aussi servir à financer des initiatives qui n'aboutissent pas aux résultats escomptés. Comment faire accepter un minimum de prise de risques ? (Patricia Andriot)

Au-delà des freins liés aux habitudes, comment innover à budget constant ? Les aides financières sont plafonnées, lorsqu'elles ne diminuent pas, alors que les projets associatifs sont contraints d'évoluer. (David de Abreu)



Porter attention à la jeunesse

- Mettre les jeunes en confiance, favoriser leur autonomie
- Favoriser la mobilité des jeunes (programme Erasmus)
- Leur permettre de contribuer à des projets alternatifs
- Travailler sur les politiques publiques transversales nécessaires à l'accompagnement des parcours (jeunesse, culture, éducatif), réargumenter sur des dispositifs qui ont fait leurs preuves en milieu rural comme les Défi Jeunes
- Encourager les transmissions intergénérationnelles

Professionnalisation et accompagnement

- Garder une posture d'écoute, de dialogue
- Approfondir les méthodologies et typologies d'accompagnement
- Identifier les acteurs de la ressource
- Organiser la transmission de pair à pair, initier des démarches de tutorat, de compagnonnage
- Faire réseau pour se rendre visible

On a envie de rester une équipe vivante, en projet, en mouvement continu (une participante)

Pour répondre au déficit de formation, l'idéal serait d'imaginer un dispositif de compagnonnage permettant de passer un mois dans une structure, puis dans une autre, une sorte de formation itinérante entre tiers-lieux (Catherine Coste, La Bonne Fabrique, Le Sappey en Chartreuse, Isère).



Ne pas perdre le sens des arts et de la culture

- Décloisonner avec le tourisme sans pour autant tomber dans une vision utilitariste

Certains élus attendent d'un festival par exemple une contribution à la mise en valeur de certains sites, sans quoi l'événement culturel est pour eux moins intéressant. (Marie-Jeanne Béguet, AMRF)



- Dépasser la seule approche patrimoniale et touristique

Les élus sont souvent plus réceptifs aux démarches valorisant le patrimoine bâti qu'à celles valorisant le patrimoine immatériel. (David de Abreu)



- Faire reconnaître l'intérêt de la création, aux côtés des projets d'éducation artistique

Les projets d'éducation artistique doivent pouvoir s'appuyer sur la création qui témoigne du potentiel de séduction du spectacle vivant, de sa puissance persistante, notamment par rapport aux écrans. (Emilie Valantin)



- Prendre conscience des conditions économiques permettant le développement des créations et projets artistiques dans des conditions professionnelles
- Faire (re)connaître la réalité économique des compagnies indépendantes.
- Partager le regard sur le monde à travers le regard d'artistes. S'interroger sur le rôle des artistes dans la question du vivre-ensemble à la campagne et sur les liens avec le champ de la création contemporaine

L'artiste n'est pas une « fonction-support » du développement culturel, il doit faire partie des réflexions, sans être au centre. (Vincent Dumesnil)



Ressources

Association des Maires Ruraux de France (AMRF)

<https://www.amrf.fr>

Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET)

Rapport sur la cohésion des territoires : <https://cget.gouv.fr/dossiers/rapport-cohesion-territoires>

Synthèse des Rencontres nationales Culture et Ruralités 2018 :

<http://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Developpement-culturel/Culture-Monde-rural/Rencontres-nationales-Culture-et-Ruralites-2018>

Politique culturelle du Département de l'Ardèche :

www.ardeche.fr/1354-education-artistique-et-culturelle.html

Culture près de chez vous

<http://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Culture-et-territoires/Plan-Culture-pres-de-chez-vous>

Themaa, association Nationale des Théâtres de Marionnettes et Arts associés

www.themaa-marionnettes.com

Les droits culturels

- La déclaration de Fribourg : <https://droitsculturels.org/blog/2012/06/20/la-declaration-de-fribourg>
- Démarche de progrès autour des droits culturels pilotée par l'Ufisc <http://www.ufisc.org>

Projets artistiques et culturels en milieu rural

www.ruralite.fedelima.org

Nous remercions Réjane Sourrisseau pour sa contribution à la rédaction de cette synthèse : rsourisseau.pro@gmail.com